

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



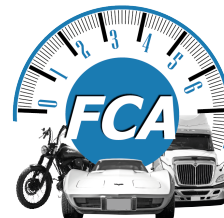
NOM DU CONTROLEUR	PINSAULT BRUNO
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	028 Z 1053 <i>Pinsault Bruno</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	BPCT 33D rue des PIERRES MISSIGAULT 28630 - BARJOUVILLE
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S028Z085
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	24/09/2024
AUDITEUR TECHNIQUE	JEREMIE CHEFDEVILLE <i>Jeremie Chefdeville</i>

SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

N° d'immatriculation du véhicule : FA-893-BY Catégorie de véhicule : M1 Energie : GO
Date de mise en circulation : 31/08/2018 N° PV : 24058012

Libellés des écarts	Justification des écarts	Niveau gravité

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



SUPERVISION DES PV CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Libellé des écarts	Niveau gravité
24054663	05/03/2024	RAS	
24054809	13/03/2024	RAS	
24055036	28/03/2024	RAS	
24055083	30/03/2024	RAS	
24055545	03/05/2024	RAS	
24055866	25/05/2024	RAS	
24055964	30/05/2024	RAS	
24056149	08/06/2024	RAS	
24056474	25/06/2024	RAS	
24056589	29/06/2024	RAS	

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 24/09/2026
----------------------	--------------------------------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.